

# SERVICES A LA POPULATION

## ATTENTION NOUVEAU MODE OPERATOIRE

### RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES:

Le ramassage des ordures ménagères s'effectuant désormais le mercredi, la sortie des Containers est autorisée à partir du mardi 17 h. Ils doivent être impérativement rentrés le mercredi Avant 22 h. **Le non-respect de cette réglementation sera considéré comme occupation Illégale du Trottoir (article R632-1 du code pénal) et fera l'objet, après un premier Avertissement, d'une amende de 35 €**

### RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS:

Au vu des abus répétés de dépôt sur les trottoirs, et ce, malgré de nombreux avertissements le ramassage des encombrants est supprimé à partir du 1er janvier 2017.

Il vous appartiendra de descendre vos petits encombrants et cartons à la déchetterie de BEAUCHAMPS aux heures d'ouverture. (Ouvert le dimanche matin, voir page 27 pour les horaires complets)

Toutefois, sur appel en mairie où vous laisserez vos coordonnées (nom, adresse, téléphone), l'enlèvement d'un encombrant dont vous trouverez la liste ci-dessous, pourra être effectué. Vous le déposerez sur le trottoir de votre domicile au jour et heure qui vous seront communiqués par la mairie.

Seront pris en compte les objets volumineux, non démontables, ne pouvant être transportés dans une voiture. (Matelas, meuble...) la nature de l'objet vous sera demandée.

**Tout autre dépôt sur le trottoir sans autorisation sera soumis aux mêmes pénalités que celles de l'article R632-1 du code pénal.**

**Aucun changement pour les ferrailles, (voir calendrier de ramassage ci-dessous dans le bulletin)**

**Monsieur DOUAY répond toujours favorablement pour un enlèvement hors calendrier!**

Pensez aussi aux containers situés au stade, lieu qui ne doit pas être un dépotoir.

Le nettoyage de l'espace a un coût en main d'œuvre, tout comme les ramassages ont un coût en essence et main d'œuvre.

### STATIONNEMENT ABUSIF:

Attention, après un premier avertissement, tout contrevenant sera désormais verbalisé!

### TRAVAUX SUR PROPRIETE, NUL N'EST CENSE IGNORER LA LOI:

Tous travaux de modification, agrandissement, rénovation, aménagement et réalisation **Doivent faire l'objet d'une demande ou déclaration en mairie** qui transmettra au service Urbanisme Géré dorénavant par la Communauté de Communes.

#### Calendrier 2018 du Ramassage des ferrailles

**Tous les 2 mois, le premier jeudi.**

Jeudi 4 Janvier    Jeudi 1 Mars    Jeudi 3 Mai

Jeudi 5 Juillet    Jeudi 6 Septembre

Jeudi 8 Novembre

**Et Jeudi 3 Janvier 2019**

**Les Ferrailles à sortir sur le trottoir la veille après 17H**

#### **Destruction des nids de guêpes**

La destruction des nids d'insectes dans le secteur privé ne relève plus de la compétence des Sapeurs-Pompiers.

S'adresser à un prestataire de service répertorié par exemple dans le bottin.

#### **Débris végétaux.**

#### **Ramassage du Jeudi 5 Avril au Jeudi 8 Novembre.**

Ramassage des sapins de Noël **naturel et non artificiel** le mardi 15 janvier 2019 (sortir la veille après 17H)

Les débris végétaux doivent être mis dans des récipients (genre poubelles, bidons d'un **pooids maximum de 25 kgs**). **Sacs plastique interdits.** Les branchages doivent être de taille et d'une quantité raisonnable, conditionnés en fagots **(sans fils de fer)**



# Déchetteries

## Beauchamps - Ault - Le Tréport

**Gratuit** pour les particuliers  
Fermées les jours fériés

### NOUVEAUX Horaires 2018

#### Déchetteries de Beauchamps

	Période hivernale (du 15 octobre au 14 avril)		Période estivale (Du 15 avril au 14 octobre)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h à 11h50	14h à 16h50	9h à 11h50	14h à 17h50
Mardi	9h à 11h50	14h à 16h50	9h à 11h50	14h à 17h50
Mercredi	9h à 11h50	14h à 16h50	9h à 11h50	14h à 17h50
Jeudi				
Vendredi	9h à 11h50	14h à 16h50	9h à 11h50	14h à 17h50
Samedi	9h à 11h50	14h à 16h50	9h à 11h50	14h à 17h50
Dimanche				

Des Collectes de déchets amiantés seront organisées à la Déchetterie de Beauchamps les mercredi 11 Avril, 11 Juillet et 17 Octobre, uniquement le matin.

Dépôt maximum de 100 kg et longueur 2m de déchets contenant de l'amiante, conditionnés dans un **double ensachage étanche et fermé**, uniquement de l'amiante liée (ardoises, dalles vinyl, amiante ciment, tôle fibro)

### Pour obtenir un bac à déchets roulant ou remplacer un bac cassé

Le vendredi matin directement à la communauté de communes des villes sœurs, 12 rue Jacques Anquetil, avec un justificatif de domicile. Bac cassé : le rapporter pour échange.

### Déchetterie de Beauchamps, Ault ou Le Tréport, vous pouvez et devez y déposer :

Déchets verts - Encombrants – Cartons - Gravats – Métaux – Batteries – Piles et accumulateurs  
Electroménager (petits et gros) Ecran TV ou PC – Bois – Huiles de vidange – Déchets dangereux (Aérosols, peinture, etc..) – Lampes – Pneus – Etc...

02 27 28 20 87  
[www.breslemaritime.fr](http://www.breslemaritime.fr)

## Trier c'est facile !!!

# MEMOTRI

**EMBALLAGES RECYCLABLES**  
Sans les sacs et films plastiques

**PAPIER, JOURNAUX, MAGAZINES**  
Sans films plastiques

**VERRE**  
Sans bouchons ni couvercles

**ORDURES MENAGERES RESIDUELLES**

**DECHETERIES**

Plus de 500 conteneurs sont disponibles sur le territoire. Voir la liste et leur emplacement sur [www.breslemaritime.fr](http://www.breslemaritime.fr)